



Bijoux, Orthèses, Plâtres (LOI 4)

BIJOUX

Selon la loi 4 concernant l'équipement des joueurs des lois du jeu 2009/2010,

Sécurité

Un joueur ne doit pas porter d'équipement potentiellement dangereux pour lui ou tout autre joueur (y compris tout type de bijou).

Les **SEULES** exceptions sont :

- Bracelet Medic Alert – recouvert d'un bandeau protecteur (bandeau de sueur)
- Les lunettes souples au visage

Aucun bijou ne peut donc être porté. On ne peut recouvrir ceux-ci de bande adhésive.

ORTHÈSES et PLÂTRES

Concernant les équipements médicaux comme les plâtres ou les orthèses, la loi 4 des lois du jeu 2009/2010 stipule que :

Autres équipements

*En plus de l'équipement de base, un joueur peut en utiliser un supplémentaire si toutefois son objectif est de protéger son intégrité physique et **si cet équipement ne comporte aucun danger ni pour lui ni pour aucun autre joueur.***

*Tout type de vêtement ou équipement supplémentaire **doit être inspecté par l'arbitre** et confirmé comme non dangereux.*

Compte tenu des **matériaux souples, légers et rembourrés** dont elles sont composées, les protections modernes telles que casques, masques faciaux, genouillères et coudières ne sont pas considérées comme dangereuses et sont donc autorisées.

Ce qui veut dire que les orthèses en plastique, carbone ou métal, particulièrement celles au genou, ainsi que les plâtres **doivent être enlevés ou rembourrés avant le début du match**. L'objectif de ces deux soutiens est de protéger l'intégrité physique du joueur, **mais ils représentent tout de même un danger et une chance de blessure considérable pour les autres joueurs si ceux-ci entrent en contact avec ces deux types de protection.**

Ceci est l'application qui sera faite concernant la Loi 4 pour la saison 2010.



SOLUTIONS

Ces prothèses peuvent être portées, mais elles doivent être recouvertes d'un matériau adéquat. Les matières les plus souvent utilisées pour recouvrir ces aides sont le papier bulle, les composantes en mousse et le plus souvent utilisé est la styromousse.



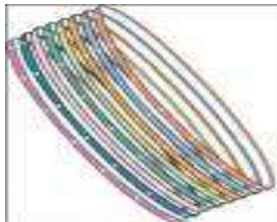
De plus, il y a des orthèses et des plâtres sportifs faits de matériaux souples et légers disponibles sur le marché qui permettent d'aider les jeunes joueurs à pratiquer leur sport favori tout en ne présentant aucun danger de blessure pour les autres joueurs. Cependant, il faut s'assurer que le matériel ne présente pas un danger pour les autres joueurs et que les surfaces rigides de ces orthèses comme le plastique, le carbone ou le métal, sont recouvertes adéquatement.



ÉLASTIQUES POUR CHEVEUX

Il est permis conformément à la loi 4 de porter un élastique pour retenir les cheveux. Cependant, **cet équipement ne doit comporter aucun danger ni pour le joueur ni pour aucun autre joueur.**

Les petits bandeaux élastiques (lacets) de marque Adidas, Nike, Puma, etc. sont acceptés ainsi que les élastiques faits à partir de bande non tissée hypo allergène, communément appelés « pré-tape ».



Ceci est l'application qui sera faite concernant la Loi 4 pour la saison 2010.

Bureau du Coordonnateur et responsable de l'arbitrage, Soccer Laurentides
85, Rue Grignon, St-Eustache (Québec) J7P 0C5 Tél. : (450) 473-8423



Alexandre Arcand-Langlois

Coordonnateur et Responsable de l'arbitrage Soccer Laurentides

Ceci est l'application qui sera faite concernant la Loi 4 pour la saison 2010.

Bureau du Coordonnateur et responsable de l'arbitrage, Soccer Laurentides
85, Rue Grignon, St-Eustache (Québec) J7P 0C5 Tél. : (450) 473-8423